Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 035-213500457-20260709-50_2026-DE

République Française
Département d'Ille & Vilaine
Commune de Bruc Sur Aff

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL DE BRUC SUR AFF

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents 13
Votants 14
Pouvoirs 1

Date de la convocation : 02/07/2026

Le neuf juillet deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Laurent SULLEROT, Maire.

Présents : SULLEROT Laurent, BOUCHET Isabelle, BOUREL Cécile, DARBOIS Valérie, DE LORGERIL Bertrand, DUCLOYER Arnaud, GICQUEL Jacqueline, HAMON Patrice, HERVÉ Mattis, LE COCQ GEFFROY Gwladys, OLIVIER Jennifer, ROUX Emmanuel, SALMON Marie
Absents excusés : ESNAUD Corentin, LE BLEVEC Mickaël (Pouvoir à ROUX Emmanuel)
Absents :

Secrétaire de séance : OLIVIER Jennifer

50/2026	**Contrat d'association avec RPI BRUC - LIEURON**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du contrat d'association passé avec le Regroupement Pédagogique Intercommunal BRUC SUR AFF – LIEURON, les élus doivent se prononcer chaque année sur le montant attribué pour l'année scolaire, en fonction des effectifs de la rentrée et du coût moyen départemental déterminé par la Préfecture.

Le cout moyen départemental applicable à la rentrée scolaire 2025 a été fixé à :

- **493 €** pour un élève en classe élémentaire
- **1 554 €** pour un élève en classe maternelle

	Enfants scolarisés à BRUC		**Enfants scolarisés à LIEURON**	
Enfants domiciliés sur BRUC	Maternelles	Primaires	Maternelles	Primaire
	19	24	5	5
Enfants hors RPI	1	10	/	/
Coût moyen départemental	1 554 €	493 €	1 554 €	493 €
Totaux par OGEC pour 2025-2026	31 080 €	16 762 €	7 770 €	2 465 €
	47 842 €		**10 235 €**	
Total Général	**58 77 €**			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- **Accepte**, à l'unanimité, de verser aux Organismes de Gestion des Ecoles Catholiques de BRUC SUR AFF et de LIEURON la participation totale de 58 077 € répartie comme détaillée ci-dessus,
- **Décide** d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 65741.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent SULLEROT

BRUC-SUR-AFF (Ille-et-Vilaine)